

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard aujourd'hui.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Exemplaires de la *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires, en date du 26 décembre 1951. (Versions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robertson propose que le bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Ladite motion étant mise aux voix,
Elle est adoptée.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

Ce bill étant mis aux voix—
Il est adopté sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

3 heures p.m.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable Président lit alors ladite communication comme suit: